



**PRÉFET DES HAUTES-ALPES**

**Liberté  
Égalité  
Fraternité**

Commune de Manteyer

dossier n° PC 005 075 22 H0003

date de dépôt : 23 février 2022

demandeur : Madame NOUVELOT Odile

pour : construction d'une habitation type chalet

adresse terrain : Route de Céúze, à Manteyer (05400)

**ARRÊTÉ 36/2023**  
**portant retrait d'un permis de construire**  
**au nom de la commune de Manteyer**

**Le maire de Manteyer**

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de la commune de MANTEYER approuvé le 23/09/2019 ;

Vu le permis de construire délivré en date du 08/04/2022 ;

Vu la demande de retrait déposée le 12/07/2023 ;

**Considérant** que les travaux n'ont pas commencé à ce jour ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire susvisé est RETIRÉ.

**Observation :**

Les taxes d'urbanisme sont également annulées.

A Manteyer, le 20/07/2023

Le maire, Robert Pauchon.



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).